

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 27 septembre 2017.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 16 avril 2014,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1– Décision du 07 juillet 2017 :

Portant sur l'isolation et menuiseries Local Pompiers par l'entreprise ABC Bois – ALBA LA ROMAINE pour un montant de 10 857.09 € HT soit 13 028.51 € TTC.

2– Décision du 07 juillet 2017 :

Portant sur l'achat d'un chapiteau à la société MAXXEGA – St Quentin Fallavier pour un montant de 1 420.15 € HT soit 1 704.18 € TTC.

3– Décision du 28 juillet 2017 :

Portant sur la révision du loyer du local commercial la Boulangerie RIVAT – ALBA LA ROMAINE pour 2 663.36 € par an payable mensuellement pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2017.

4– Décision du 28 juillet 2017 :

Portant sur la révision annuelle du loyer du camping par la SARL Camping du Théâtre – M GALAN Francisco – ALBA LA ROMAINE pour un montant de 1 741.80 € HT soit 2 090.16 € TTC pour l'année civile du 01 janvier au 31 décembre 2017.

5– Décision du 28 juillet 2017 :

Portant sur la révision annuelle du loyer des salles du 1^{er} étage du presbytère pour l'association Diocésaine- Paroisse Charles de Foucauld – LE TEIL pour un montant de 157.79 € du 01 janvier au 31 décembre 2017.

6– Décision du 31 juillet 2017 :

Portant sur la mise en conformité électrique et remplacement du dispositif de mise en volée de l'installation campanaire et de l'électro aimant d'une cloche à l'église Saint André par la fonderie PACCARD – SEVRIER (74) pour un montant de 6 728.75 € TTC.

7– Décision du 31 juillet 2017 :

Portant sur la révision du loyer portant sur le logement à usage d'habitation place du Bassin – ALBA LA ROMAINE par Mme ROCHE Josette. Loyer : 305.13 € par mois + provision de charges : 100 € par mois du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

8– Décision du 31 juillet 2017 :

Portant sur la révision du loyer portant sur le logement à usage d'habitation place du Bassin par M BABLED Stevens Loyer : 363.35 € par mois + provision de charges : 45.00 € par mois – ALBA LA ROMAINE du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

9– Décision du 31 juillet 2017 :

Portant sur la révision du loyer portant sur le logement à usage d'habitation place du Bassin – ALBA LA ROMAINE par Mme OLLIER Glwadys. Loyer : 376.64 € par mois + provision de charges : 50 € par mois du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

10– Décision du 07 août 2017 :

Portant sur les travaux de rénovation du monument aux morts dans l'ancien cimetière et gravage des noms par les pompes funèbres SILHOL – VILLENEUVE DE BERG pour un montant de 2 154.17 € HT soit 2 585.00 € TTC.

11– Décision du 21 août 2017 :

Portant sur les travaux de remplacement de la zinguerie de la salle OLLIER et de l'accueil périscolaire côté Rue des Granges et aire de jeux garderie par l'entreprise GL CONSTRUCTION – ALBA LA ROMAINE pour un montant de 6 859.00 € HT soit 8 230.80 € TTC.

12– Décision du 04 septembre 2017 :

Portant sur doublage et isolation garderie – salles des petits et du tableau par l'entreprise COCHET Francis – BERZEME pour un montant de 7 800.40 € HT soit 8 272.98 € TTC.

13– Décision du 06 septembre 2017 :

Portant sur la réalisation des travaux de voirie 2017 par l'entreprise SATP – AUBENAS pour un montant de 19 220.50 € HT soit 23 067.00 € TTC.

14- Décision du 07 septembre 2017 :

Portant sur l'acceptation du remboursement sinistre bris de porte garderie du 10 février 2017 par notre assureur Agent Général ALLIANZ M Gilles GANDON – LE TEIL pour un montant de 377.01 €.

En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,
VU les articles précédemment cités,
VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2001, réf. N°20013937, sur la non communicabilité des DIA, Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.

15-Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles :

Date DIA	Notaire	Immeuble
03.08.2017	Me FAUCHATRE - Viviers	D 1930
03.08.2017	Me FAUCHATRE - Viviers	D 1930
07.08.2017	Me FAUCHATRE - Viviers	C 1680
05.09.2017	Me FAUCHATRE - Viviers	D 216

Fait à Alba La Romaine, le 27 septembre 2017.

Le Maire,
André VOLLE.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

02 OCT. 2017



